

communes savent que sir Thomas White n'avait pas une grande confiance dans la taxe sur le revenu. Il fut même assez difficile de le décider à l'établir, car il était d'opinion qu'elle coûterait presque aussi cher à administrer que le montant des revenus qu'elle produirait. Tel ne fut pas le résultat aux Etats-Unis, en Australie ou en Nouvelle-Zélande. L'Australie n'a adopté l'impôt sur le revenu qu'en 1915 ou 1916, de sorte que la chose était aussi nouvelle pour ses habitants qu'elle ne l'était pour nous. La Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis avaient établi cette taxe depuis longtemps et l'Angleterre depuis plusieurs années. Si vous parlez aujourd'hui aux financiers, du revenu que nous retirons de cet impôt, ils disent :

"Oh, c'est nouveau, il faudra du temps pour l'établir." Je le reconnais, mais je pense que nous avons été beaucoup trop lente à poursuivre ceux qui doivent payer cette taxe et beaucoup trop lents à la percevoir. En Australie, durant la première année ou la taxe sur le revenu était en opération, l'état a perçu un montant d'à peu près £4,000,000 ou \$19,000,000, la deuxième année \$28,000,000, et la troisième année, le trésor encaissait près de \$37,000,000. En trois ans, le gouvernement de ce pays réalisait un montant de \$84,701,000 par sa taxe du revenu. La population de l'Australie, d'après le recensement de 1917, était de 4,935,311, y compris les aborigènes; c'est-à-dire environ les cinq huitièmes de la population du Canada. Durant ces trois années le Canada, suivant sa population et en proportion des résultats obtenus en Australie aurait du percevoir \$135,522,000. En réalité elle n'a rien perçu du tout sur le revenu durant ces trois années, et seulement \$33,777,000 sur les profits du commerce, c'est-à-dire, \$50,000,000 de moins que l'Australie, avec une population de 1/2 de la nôtre, n'a perçu en impôts sur le revenu. Voilà pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La nature humaine est à peu près la même partout. Si une chose peut se faire en Australie et en Nouvelle-Zélande, elle peut se faire en Canada, ou au moins il n'y a aucune raison pour que nous ne puissions faire à peu près la même chose.

L'honorable M. BENNETT: Ont-ils publié les listes en Nouvelle-Zélande?

L'honorable M. SCHAFFNER: L'honorable sénateur veut-il dire le nom de chaque individu qui a payé la taxe? Cela, je ne saurais le lui dire, mais en tous cas, c'est ce qui devrait se faire.

L'hon. M. SCHAFFNER.

L'honorable M. DENNIS: L'honorable sénateur peut-il nous dire sur quelle base la taxe fut perçue?

L'honorable M. SCHAFFNER: Non. Je n'ai fait que prendre les chiffres indiquant les montants perçus.

Les Etats-Unis, par les chiffres de leur revenu, nous offrent une autre comparaison en ce qui concerne l'impôt sur les biens et l'adoption de la taxe directe.

Les contributions perçues en 1915 sur le revenu des corporations et des individus ne rapportèrent au Trésor qu'une somme d'environ \$80,000,000. En 1919, ces contributions se chiffrèrent à plus de deux billions et demi.

L'honorable M. DENNIS: Cette augmentation est sans doute due à de nouveaux impôts?

L'honorable M. SCHAFFNER: Je le présume.

L'honorable M. FOWLER: Etait-ce l'impôt sur le revenu?

L'honorable M. SCHAFFNER: Oui.

L'honorable M. FOWLER: Je ne le crois pas.

L'honorable M. DENNIS: L'honorable sénateur pourrait-il nous dire si le pourcentage de l'augmentation des sommes perçues en vertu de l'impôt sur le revenu au Canada n'a pas été aussi considérable que l'augmentation produite par la même raison aux Etats-Unis?

L'honorable M. SCHAFFNER: Si ces chiffres sont exacts, je ne serais pas porté à le croire.

L'honorable M. GORDON: L'honorable sénateur peut-il nous dire si les contributions à la Croix-Rouge et autres œuvres de cette nature sont exemptes d'impôts dans la Nouvelle-Zélande, en Australie ou aux Etats-Unis?

L'honorable M. SCHAFFNER: Je ne le sais pas.

L'honorable M. GORDON: Cela représenterait une somme de plusieurs millions de piastres.

L'honorable M. SCHAFFNER: Environ \$100,000,000. Ces chiffres, je crois, comprennent les contributions patriotiques. Si quelque honorable sénateur possède de meilleurs renseignements, j'aimerais bien les connaître.